

## Nouveautés pour les familles :

- ↪ Les familles devront créer un **compte « tuteur »** avant de pouvoir inscrire leur(s) enfant(s) au transport scolaire.
- ↪ Une famille n'aura qu'un seul compte auquel sera rattaché l'(es) enfant(s) après création de la demande de transport.
- ↪ **Les identifiants et mots de passe actuels ne sont plus valables.**
- ↪ **Les demandes de gardes alternées se feront désormais également en ligne.**

Si l'élève utilise UNIQUEMENT une ou des lignes scolaires (LS), indiquer GARDE ALTERNEE : NON. Dans le cas contraire, indiquer GARDE ALTERNEE : OUI. L'élève n'aura qu'un titre de transport qui lui permettra d'emprunter les 2 cars. A la fin de l'inscription pour le 1er trajet, le parent pourra inscrire l'élève pour le 2e trajet.

- ↪ **L'insertion d'une photo est obligatoire quel que soit le mode de transport.**

## 2 modes de paiement sont proposés :

- ↪ **paiement par carte bancaire en 1 ou 3 fois**

Pour rappel si le tuteur choisit le paiement en 3 fois : 1er paiement sera immédiat, le 2e se fera le 5 octobre et le 3e le 5 novembre. Les 2e et 3e prélèvements sont automatiques, la famille ne doit pas se reconnecter.

- ↪ **paiement par chèque** : 1 seul chèque du montant total de la participation familiale, à libeller à l'ordre du Trésor Public et à envoyer à la Maison de la Région

Demandes de duplicata pour ligne scolaire à faire exclusivement par internet : 5 €.